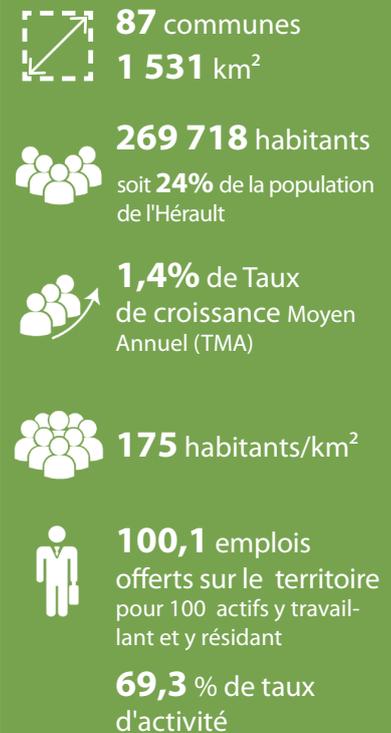


## Le territoire du SCOT du Biterrois



**en quelques chiffres**

Positionné au cœur de l'Arc Méditerranéen et de la région Occitanie-Pyrénées Méditerranée, le territoire du SCOT du Biterrois s'étend depuis la mer Méditerranée au sud vers les piémonts cévenols au nord, du département de l'Aude à l'ouest vers l'étang de Thau à l'est sur 1 531 km<sup>2</sup>. Ce territoire de 87 communes représente près d'un quart de la surface départementale mais aussi de sa population.

À l'échelle régionale, les liens qu'entretiennent Béziers, principale agglomération du territoire, et Narbonne leur permettent de se positionner comme un pôle d'interface entre plusieurs systèmes urbains. Aile ouest du réseau métropolitain Montpellierain, ce pôle entretient malgré tout des liens privilégiés avec Toulouse et Perpignan. Cette situation géographique au croisement des principaux axes ferrés et autoroutiers (A9, A61 et A75) régionaux lui confèrent un avantage stratégique dans le développement économique. Ce positionnement fait du système urbain Béziers/Narbonne un point névralgique dans l'organisation territoriale de la nouvelle région. Il permet la liaison entre les différents systèmes urbains qui le composent et un développement économique en synergie avec ces différents systèmes.



# Principales orientations débattues pour la révision Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables

À partir des enjeux identifiés dans le diagnostic, de grandes volontés politiques se sont affirmées. Elles permettent de dégager quatre choix fondateurs, déclinés en 8 orientations et 25 objectifs, cœur de la vision du territoire à horizon 2040.

## A. Un territoire vecteur d'images attractives

Il s'agit de proposer un cadre de vie agréable et harmonieux à sa population, et d'offrir une diversité attractive pour le tourisme et les futurs habitants. L'objectif est de consolider l'image positive renvoyée par les quatre grands espaces que sont les « vitrines du territoire » en maintenant leurs spécificités respectives. La qualité et la typicité des paysages urbains et naturels, mais aussi la mise en valeur de l'environnement constituent clairement des priorités.

## B. Un territoire attentif à ses ressources et ses fragilités pour être moteur d'innovation

Il s'agit de maîtriser les fragilités, en matière économique, de la gestion de la ressource en eau ou dans le développement foncier et son impact environnemental, pour ne pas les subir. Ainsi l'objectif est d'accompagner le développement économique en mettant en œuvre une stratégie claire d'aménagement, de promouvoir un développement foncier ou économique novateur permettant de préserver les ressources indispensables et de se protéger des risques.

## C. Un territoire multimodal aux déplacements fluidifiés

Il s'agit d'apporter une réponse à la hausse continue des déplacements automobiles due à la position stratégique sur les axes structurants et le développement urbain de ses dernières décennies. L'objectif est de limiter les effets de précarité énergétique et de faciliter le déplacement pour tous en structurant le réseau pour la mise en place d'un territoire « multimodal » améliorant les conditions de la mobilité.

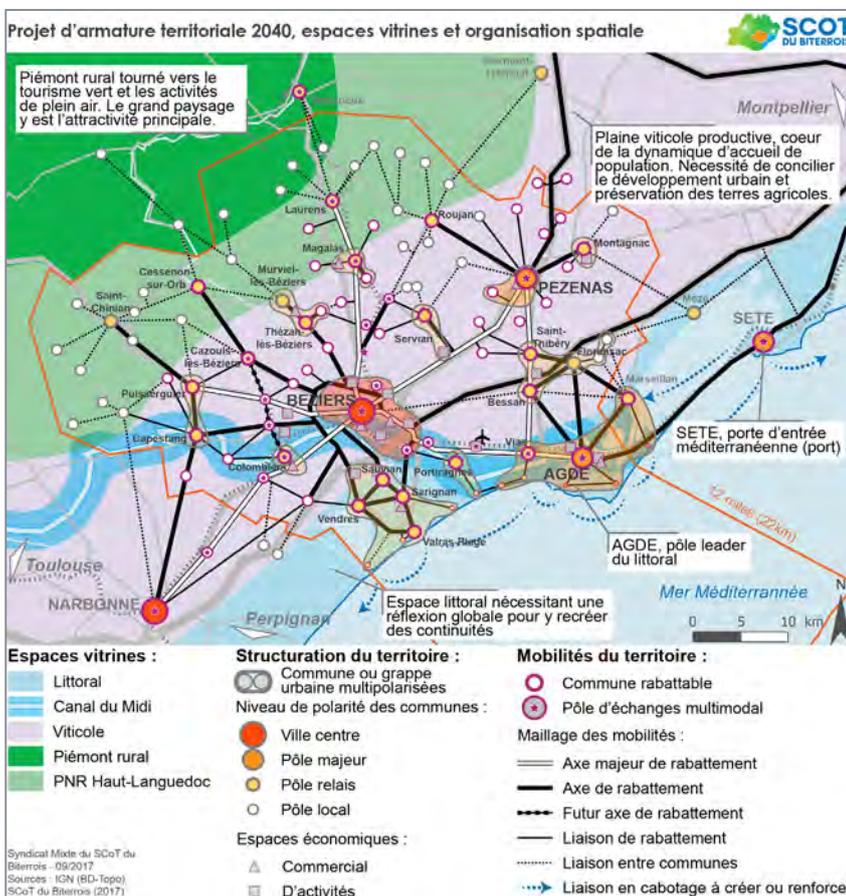
## D. Un territoire qui fait société

Il s'agit d'accueillir les nouvelles populations et d'offrir des conditions propices à l'intégration des nouveaux arrivants sans générer de formes d'exclusions sociales ou spatiales. L'objectif est de structurer le territoire autour de plusieurs pôles pour faciliter l'accès aux différentes ressources et services pour tous. L'ambition est de proposer une offre de logements répondant aux besoins particuliers des populations résidentes et touristiques tout en limitant les inégalités sociales.



## Une armature territoriale centrale dans la démarche de révision

*En organisant et structurant le territoire autour d'une armature territoriale le futur SCoT permettra de mieux prendre en compte la diversité des paysages et les spécificités locales. Traditionnellement, l'armature urbaine apporte une structuration autour des thématiques du logement, de l'emploi, du commerce et services ou encore des déplacements. L'armature territoriale ajoute des réflexions sur le patrimoine, les paysages ou encore les formes urbaines locales pour mettre en valeur la typicité de chaque commune. Ainsi, elle se décline en quatre composantes, reflet de chacun des choix fondateurs du PADD :*



tissu urbain ou non sont des points d'attractivité pour l'emploi, les loisirs ou achats. Ainsi, leur mise en exergue permet d'avoir une vision globale à la fois sur la structuration économique du territoire et sur les flux de déplacements potentiels et leurs points de convergence. La vision globale à l'échelle du bassin de vie du Biterrois devrait aussi aider les collectivités locales à développer des stratégies économiques plus complémentaires.

**C. Les axes de déplacements principaux** dits de rabattement. Avec un territoire qui correspond à un bassin de vie, la réflexion sur les déplacements est opportune. Cependant, sa faible densité est peu propice à la mise en place de transports en commun cadencés pour répondre aux enjeux de précarité des habitants. Ainsi, la concentration des flux sur des axes majeurs privilégiés à la fois dans les déplacements pendulaires et de loisirs permet de palier à cette faible densité et renforcer l'offre mise en place. In fine, le cadencement de l'offre la rend plus attractive et devient une réelle alternative « multimodale » aux déplacements routiers.

**A. Les quatre « vitrines du territoire »,** piémont, plaine et littorale liées par celle du Canal du Midi. Ces espaces aux identités marquées confèrent à la fois un attrait touristique spécifique aux villes et villages, mais aussi un cadre de vie empreint d'une certaine typicité. Leur maintien voire leur renforcement au travers des politiques locales a un double objectif, améliorer le cadre de vie des habitants et renforcer l'attractivité du territoire aussi bien pour les touristes que pour les futurs habitants.

**B. Les pôles commerciaux et économiques** structurants et rayonnants. Ces pôles qu'ils soient intégrés au

**D. Les pôles urbains.** Structurés en fonction de leur rôle dans le bassin de vie et du projet à horizon 2040, chacun des niveaux de polarité confère à la commune des droits et devoirs pour mieux répondre aux besoins de la population locale. Ces niveaux prennent en compte l'offre commerciale, les services, le nombre d'emplois, la formation ou encore la qualité de pôle d'échanges pour les déplacements afin de développer le territoire de façon plus cohérente et de faciliter l'accès aux services pour l'ensemble de la population.

## La révision du schéma en cours

*Lancée fin 2013, la révision du premier SCoT doit répondre à plusieurs objectifs pour mieux répondre aux enjeux du territoire d'ici 2040.*

**Adapter son contenu aux nouvelles lois et contextes réglementaires.** Avec l'évolution législative, certaines approches doivent évoluer pour mieux répondre aux enjeux nationaux de demain. Ainsi, réviser le SCoT du Biterrois permet d'anticiper au mieux les enjeux extra-territoriaux comme le changement climatique ou les évolutions sociétales.

**Anticiper l'attractivité territoriale et la croissance démographique induites.** Malgré un fléchissement net par rapport à la vision du premier schéma, la croissance démographique sur le territoire reste importante. L'accueil de ces nouveaux habitants et l'amélioration de la qualité de vie pour tous, tout en conservant l'attractivité touristique du territoire, font partie des enjeux du nouveau document.

**Améliorer la prise en compte des enjeux environnementaux.** Outre la protection des espaces locaux le territoire devra aussi anticiper les effets connus du changement climatique comme la récurrence des périodes

de sécheresse qui impactent la ressource en eau et augmentent les risques d'inondation (ruissellement de l'eau sur des terres asséchées peu perméables).

**Aider les politiques locales à se mettre en place.** Qu'il s'agisse du réinvestissement urbain en centre-bourg ou du développement touristique ou économique, les différentes collectivités du territoire sont porteuses de nombreux projets de développement. L'un des objectifs du prochain schéma est de les aider dans leurs différentes démarches tout en les guidant vers une stratégie de développement commune pensée à l'échelle du bassin de vie du Biterrois.

**Adapter le document pour prendre en compte les nouvelles ambitions et les enseignements du premier SCoT.** Avec le renouvellement du visage politique du Syndicat mixte en 2014, de nouvelles ambitions politiques sont apparues. La révision du document permettra de le faire évoluer pour mieux les prendre en compte en corrigeant les faiblesses du premier schéma.

